



**DH  
KID**  
REGIONALE 7/16ANS

**SAMEDI 17 JUIN 2023**

INFOS : FACEBOOK CLUB VTT 4X COMBES



## Règlement DH KIDS 4 X COMBES

TABLE DES MATIERES

- 1. DEFINITION.....
- 2. PARTICIPATION.....
- 3. INSCRIPTIONS .....
- 4. CATEGORIES ET CLASSEMENTS .....
- 5. EQUIPEMENT.....
- 6. ACCUEIL ET CONTROLE ADMINISTRATIF .....
- 7. MATERIEL ET VERIFICATIONS TECHNIQUES .....
- 8. OBLIGATIONS SPORTIVES .....
- 9. PARCOURS .....
- 10. RECONNAISSANCES.....
- 11. DEROULEMENT DE LA COURSE .....
- 12. CLASSEMENTS ET RECOMPENSES.....
- 13. PENALITES.....
- 14. RECLAMATIONS .....
- 15. DROIT D'IMAGES.....
- 16. OBLIGATIONS LIEES A L'ORGANISATEUR .....
- 17. ASSURANCES.....
- 18. MODIFICATION OU ANNULATION DE LA COMPETITION.....
- 19. ACCEPTATION DU REGLEMENT .....

## 1. DEFINITION

Le club vtt 4X COMBES organise le 17 Juin 2023 une épreuve de Descente Kids (DH) ouverte aux jeunes de la catégorie poussins (7 ans) à la catégorie cadets (16 ans).

Tout compétiteur qui prend part à cette compétition est censé connaître le présent règlement et s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions.

La seule autorité compétente sera celle du commissaire ou des organisateurs présent le jour de l'épreuve (M. FONTENELLE Antoine et M. PENA Christophe) pour l'application du présent règlement.

**La DH KIDS est accessible à tout candidat répondant à tous les critères personnels et techniques figurant aux articles de ce règlement.**

Cette épreuve se déroulera en deux manches, et le classement sera établi sur la meilleure des deux.

Les départs s'effectueront toutes les 30 secondes (modification possible par l'organisation) sur un parcours descendant retenus prioritairement pour assurer une sécurité passive et une diversité d'obstacles et de franchissements, privilégiant les qualités propres à la discipline.

## 2. PARTICIPATION

**2.1.** La DH KIDS est ouverte aux compétiteurs et compétitrices détenteurs d'une licence délivrée par la fédération nationale (FFC) affiliées à l'Union Cycliste Internationale, portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant "l'absence de signe clinique apparent de contre indication à la pratique du cyclisme, en compétition", à jour des obligations induites par leur demande d'inscription.

**2.2.** Cette compétition est également accessible aux non licenciés, ils devront obligatoirement payés un supplément (participants occasionnels non licenciés à la FFC) pour lesquels le club aura souscrit une assurance et fournir un certificat médical d'aptitude à la pratique du sport cycliste en compétition de moins de 12 mois (à la date de l'épreuve).

**2.3.** Cette compétition est ouverte aux participants âgés de 7 à 16 ans (nés entre 2007 et 2016) présentant une autorisation parentale écrite (ou d'un tuteur légal)

**2.4.** Chaque compétiteur certifie bénéficier d'une couverture sociale, voire d'une assurance santé complémentaire valide le jour de l'événement.

### 3. INSCRIPTIONS

**3.1.** Engagement en ligne

**3.2.** Frais d'inscription (comprenant le repas pour les compétiteurs)

Inscription : 26 € + 0,75 € (frais de services)

**3.3.** Clôture des inscriptions : Les inscriptions sont clôturées si le nombre d'engagés maximum (120) est atteint. La clôture des inscriptions en ligne intervient 3 jours francs avant l'événement (soit le Mardi 13 Juin au soir).

**3.4.** Annulations préalables à la course et remboursement : Les droits seront remboursés (hors frais transaction Internet et frais de virement bancaire) uniquement sur justificatif médical 10 jours avant la date de l'épreuve.

**3.5.** Transfert d'inscription L'inscription est nominative. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son inscription à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation et exclura définitivement le concurrent ayant cédé son dossard ainsi que le concurrent en faisant usage lors de la DH KIDS dès lors qu'elle en aurait connaissance.

**3.6.** Confirmation d'inscription Pour l'inscription sur internet via une plate-forme d'inscription, une confirmation par email vous sera envoyée dès réception de la transaction.

**3.7.** L'année de naissance est prise en compte pour l'affectation des participants dans les catégories d'âge.

### 4. CATEGORIES ET CLASSEMENTS

#### 4.1 Catégories masculines

- **POUSSINS U9 GARCONS DH KIDS : 7 - 8 ans\* nés en 2015 et 2016**
- **PUPILLES U11 GARCONS DH KIDS : 9 – 10 ans \* nés en 2013 et 2014**
- **BENJAMINS U13 GARCONS DH KIDS : 11 – 12 ans \* nés en 2011 et 2012**
- **MINIMES U15 GARCONS DH KIDS : 13 – 14 ans \* nés en 2009 et 2010**
- **CADETS U17 GARCONS DH KIDS : 15 – 16 ans \* nés en 2007 et 2008**

#### 4.2 Catégories féminines

- **POUSSINES U9 FILLES DH KIDS : 7 - 8 ans\* nées en 2015 et 2016**
- **PUPILLES U11 FILLES DH KIDS : 9 – 10 ans \* nées en 2013 et 2014**
- **BENJAMINES U13 FILLES DH KIDS : 11 – 12 ans \* nées en 2011 et 2012**
- **MINIMES U15 FILLES DH KIDS : 13 – 14 ans \* nées en 2009 et 2010**
- **CADETES U17 FILLES DH KIDS : 15 – 16 ans \* nées en 2007 et 2008**

\*âge obtenu au cours de l'année civile

## 5. EQUIPEMENT

Chaque participant devra être **obligatoirement** équipé de :

- Casque intégral avec la jugulaire attachée et serrée (**Homologué CE**).
- Gants longs (**Homologué CE**)
- Dorsale • Genouillères (**Homologué CE**)
- Protections coudières (**Homologué CE**)
  
- Maillot long (vivement conseillé)

Tout concurrent ne disposant pas de l'équipement complet se verra refuser le départ. Des contrôles inopinés pourront être faits par un membre de l'équipe de l'organisation

**5.1.** Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité de leurs équipements de protection aux normes en vigueur.

**5.2.** Les concurrents devront effectuer la totalité de leur course avec l'équipement de protection imposé par le règlement de l'épreuve sous peine de pénalité.

## 6. ACCEUIL ET CONTROLE ADMINISTRATIF

**6.1.** l'accueil et le contrôle administratif des concurrents se déroulera entre 8 h et 9 h30 le Samedi 17 Juin pour la DH KIDS

**6.2.** Un concurrent n'est considéré comme régulièrement engagé que lorsqu'il a rempli le formulaire d'engagement et qu'il a en même temps réglé le montant de celui-ci.

**6.3.** Les concurrents doivent être régulièrement engagés et présenteront au contrôle leur pièce d'identité et leur licence ou leur certificat médical. En contrepartie, l'organisateur leur remet une plaque de guidon.

## 7. MATERIEL ET VERIFICATIONS TECHNIQUES

**7.1.** Les vélos admis au contrôle technique pour participer à la DH KIDS 4 X COMBES sont du type Vélo de Montagne (VTT) ; les roues sont de 20 pouces au minimum. Toute extrémité saillante doit être recouverte ou faire l'objet d'un bouchage. (Les embouts corne de guidons sont interdits)

**7.2.** Les VTT à Assistance Electrique sont interdits.

**7.3.** Les compétiteurs sont seuls responsables du bon fonctionnement des VTT et des matériels qu'ils utilisent.

**7.4.** La plaque avant doit être fixée de façon à assurer sa bonne visibilité. Cette plaque est réservée aux partenaires officiels de l'organisation à l'exclusion de tout autre, et doivent être conservés dans leur configuration originale. La mauvaise tenue, la modification ou l'absence de ces supports entraînera des pénalités.

## 8. OBLIGATIONS SPORTIVES

Les conditions particulières de course portent le Comité d'Organisation à attirer l'attention des participants sur l'esprit sportif et responsable qui doit prédominer dans leurs actes de concurrents, en particulier, prendre le temps d'informer le poste de secours le plus proche à la vue d'un incident dont la gravité nécessiterait des soins.

## 9. PARCOURS

**9.1.** Les concurrents doivent impérativement respecter les limites du circuit matérialisées par des filets, rubalise, portes de slalom, banderoles et/ou flèches directionnelles. En cas de sortie de piste, ils doivent reprendre le circuit là où ils l'ont quitté.

**9.2.** Le parcours sera aménagé en fonction des catégories d'âge.

**9.3.** Le tracé à suivre obligatoirement est déterminé par le sentier, chemin existant ou jalonnage avec rubalise.

**9.4.** Les parcours sont matérialisés et définitifs le Samedi 17 Juin. Ils ne pourront plus subir de modifications avant les courses, sauf cas de force majeure laissée à l'appréciation de l'organisation.

**9.5.** Tout concurrent doit franchir la ligne d'arrivée avec son vélo pour être classé.

## 10. RECONNAISSANCES

**10.1.** Les reconnaissances auront lieu le Samedi 17 Juin de 8h30 à 12h30 (l'organisation se donne le droit de modifier ces horaires), elles seront sécurisées de la même façon que la course. Les compétiteurs doivent porter les tenues de course complètes, des contrôles inopinés seront effectués.

**10.2.** Seuls les concurrents régulièrement inscrits et munis de la plaque de guidon pourront effectuer ces reconnaissances.

**10.3.** Aucune reconnaissance n'est autorisée pendant le déroulement de la compétition, la piste sera fermée le jour de l'épreuve entre les deux manches, toute infraction sera sanctionnée par la mise hors course.

**10.4.** Le stationnement des compétiteurs sur le parcours est interdit, toute transformation de la piste par le concurrent ou son encadrement entraînera la mise hors course du pilote.

**10.5.** En dehors des périodes de reconnaissance, l'accès au parcours en Vtt sera interdit. L'accès à pied est autorisé.

**10.6. Trois reconnaissances sont obligatoires pour pouvoir participer à la course.** L'organisateur est chargé de marquer les plaques ou de prévoir un système de comptage.

## 11. DEROULEMENT DE LA COURSE (Horaire à titre indicatif)

### 11.1. 1<sup>ER</sup> Manche : 13 h30

Tous les compétiteurs régulièrement inscrits s'élanceront toutes les 30 secondes en commençant par le dossard le plus élevé.

A l'issue de cette manche, une grille de départ sera établie, en fonction du temps, pour la 2<sup>ème</sup> manche. **(sous réserve, à l'appréciation de l'organisation)**

### 11.2. 2<sup>ème</sup> Manche : 15 h

Tous les compétiteurs s'élanceront toutes les 30 secondes suivant le classement inverse de la manche du matin (sous réserve), pour l'ensemble des catégories, de Poussins à Benjamins et de Minimes à Cadets. Les meilleurs partiront les derniers. **(sous réserve)**

**11.3.** Le concurrent rattrapé doit céder le passage sous peine de 30 secondes de pénalités.

**11.4.** Les horaires ou l'ordre de départ de chaque concurrent pour les deux manches seront affichés (sous réserve). Les concurrents sont responsables du respect de leurs heures ou ordre de départ.

## 12. CLASSEMENTS ET RECOMPENSES DH KIDS

**12.1.** Le classement s'effectuera à partir du meilleur temps réalisé à l'issue des manches 1 et 2.

**12.2.** Classements et récompenses DH KIDS.

Récompenses aux 3 premiers de chaque catégorie, masculine et féminine.

## 13. PENALITES

Ces sanctions sont estimées et validées par l'organisation.

1. Tenue de course et accessoires obligatoires manquants	<b>Refus de Départ</b>
2. Plaque de course non conforme	<b>Refus de Départ</b>
3. Retard sur la ligne de départ	<b>Pénalités (à l'appréciation de l'organisation)</b>
4. Refus de céder le passage par un concurrent rattrapé	<b>30 " de Pénalité</b>
5. Stationnement sur le parcours	<b>Mise hors course</b>
6. Reconnaissance pendant le déroulement de la course ou en dehors des horaires officiels	<b>Mise hors course</b>
7. Non respect des limites du circuit	<b>Mise hors course</b>
8. Pollution et dégradation du/des sites par les concurrents ou leur assistance	<b>Mise hors course</b>



## 14. RECLAMATIONS

**14.1.** Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve ou le comportement des autres concurrents doivent faire l'objet d'un écrit remis à l'organisateur de la course dans un délai de 30 minutes à partir de l'arrivée du requérant.

**14.2.** Les réclamations concernant le classement doivent être déposées dans un délai de 30 minutes après l'affichage des résultats.

## 15. DROIT D'IMAGES

**15.1.** Tout concurrent qui prend part aux compétitions autorise expressément les organisateurs de l'évènement ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à l'évènement, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, ainsi que pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

**15.2.** Les professionnels médias, photographes et cameraman doivent obtenir leur accréditation auprès de l'organisation.

## 16. OBLIGATIONS LIEES A L'ORGANISATEUR

**16.1.** Des signaleurs munis d'un sifflet et d'un drapeau seront placés sur le parcours et auront reçu auparavant des consignes précises sur leur fonction :

- interdire la piste aux non compétiteurs et aux spectateurs (sur certaines portions)
- interdire la piste aux compétiteurs non munis de leur équipement complet
- surveiller le balisage (mise en place, remise en état)
- faire respecter le tracé aux pilotes (en cas de sortie de piste, ils devront reprendre le circuit là où ils l'auront quitté)
- notifier dès que possible tout incidents ou infraction
- signaler aux coureurs d'éventuels dangers à l'aide des drapeaux
- le signalement se fera toujours en amont

**16.2.** Sécurité et secours terrain : Elle est assurée et prévu par l'organisation.

**16.3.** Les lignes de départ et d'arrivée seront, dans la mesure du possible matérialisées.

**16.4.** Un système de chronométrage sera mis en place.

**16.5.** l'organisateur mettra en place un moyen de transport sous forme de navettes adaptées pour l'acheminement des coureurs jusqu'au lieu de départ.

**16.6.** Les horaires des manches sont donnés à titre indicatif, le club organisateur pourra les modifier dans la limite du raisonnable.

**16.8.** Le présent règlement sera affiché sur le site de la compétition.



## 17. ASSURANCES

**17.1** Dommage matériel : Les Organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte...) subis par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Il incombe à chacun de se garantir ou non contre ce type de risques auprès de son assureur. Les participants reconnaissent la non-responsabilité des Organisateurs pour la surveillance des biens ou objets personnels en cas de vol ou de perte ou dommages durant le transport. Les objets, accessoires ou vélos remis à des tierces personnes pendant l'épreuve (membre de l'organisation ou non) le seront sous l'entière responsabilité du participant déposant. Les participants ne pourront donc se retourner contre les Organisateurs pour tout dommage causé à leur équipement.

**17.2** l'organisation a souscrit pour cette épreuve une assurance auprès du comité de cyclisme d'Occitanie FFC.

## 18. MODIFICATION OU ANNULATION DE LA COMPETITION

**18.1** Modification de l'épreuve : Tout événement susceptible de nuire à la sécurité des participants (météorologique, sanitaire ou autre), peut donner lieu à une modification de tout ou partie de l'épreuve. Les concurrents en seront avisés dans les meilleurs délais.

**18.2** Annulation de l'épreuve : Si la sécurité des concurrents est trop engagée, l'Organisation se réserve le droit d'annuler intégralement la compétition.

**18.3** Conditions particulières : Dans tous les cas de modification ou d'annulation de l'épreuve, aucune réclamation, ni responsabilité ne pourra être retenue à l'encontre de l'Organisation et les sommes déjà versées par les concurrents ne seront pas remboursées.

## 19. ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation à la DH KIDS implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque participant du présent règlement. Les organisateurs de la DH KIDS se réservent le droit de le modifier, notamment, pour des raisons qui lui serait imposées par les autorités compétentes. Chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses dans leur intégralité.